



Nos réf : JMM/rga

VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DECISIONS DU MAIRE

2022.99 – Prestation AEC - Accompagnement dans la procédure de renouvellement de la délégation du service public de distribution de gaz sur la commune de MAICHE

Le Maire de Maïche,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU le code de la Commande publique,

VU la délibération n° 2020.24 du Conseil Municipal du 27 mai 2020, portant délégation au Maire durant toute la durée de son mandat pour prendre toute décision relative à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite du seuil de 214 000€,

VU la technicité nécessaire dans le cadre de la procédure de renouvellement d'une concession gaz

Vu l'offre faite par la société AEC,

DECIDE

Article 1 : Un contrat pour « l'accompagnement dans la procédure de renouvellement de la délégation du service public de distribution de gaz sur la commune de MAICHE » sera conclu avec la société AEC expertise et conseil, domiciliée 18, rue de la PEPINIERE, 75008 PARIS.

Article 2 : Le montant de la dépense à engager au titre de cette prestation est de 16 675€ HT soit 20 010€ TTC. Tout déplacement supplémentaire non compris dans les prestations proposées sera facturé au montant de 1 100€ ht soit 1320€ ttc (prix forfaitaire unitaire par déplacement supplémentaire).

Article 3 : Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de cette prestation sont inscrits au budget communal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Doubs, à la société AEC et sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal qui en aura connaissance lors d'une prochaine séance.



Maïche, le 6 octobre 2022

Le Maire,
Régis LIGIER

Accusé réception Préfecture le 7 octobre 2022

Publié sur le site internet le 7 octobre 2022

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à :
Monsieur le Maire - B.P. 39 - 25120 MAICHE